

Vous êtes un organisme d'accueil de jeune(s) en Service Civique et recherchez une réponse à l'organisation de la formation civique et citoyenne ?

Unis-Cité Ile-de-France

**ORGANISE DES JOURNÉES
DE FORMATION CIVIQUE ET CITOYENNE
POUR LES JEUNES VOLONTAIRES**

Unis-Cité Ile-de-France
19, boulevard Ney - 75018 Paris
☎ 01 53 41 81 32

2 journées de prise de recul, d'échanges et d'ouverture citoyenne

Notre association*

Association pionnière du Service Civique auprès de jeunes d'horizons différents, Unis-Cité développe, depuis sa création en 1994, un **programme de formation civique et citoyenne auprès de ses volontaires**, autour de 4 grandes thématiques :

#citoyenneté | Tous en campagne !
#santé | Prendre soin de soi, prendre soin des autres
#discrimination | Respect des différences
#environnement | Développement durable

Capitalisant sur ces expériences, **Unis-Cité Ile-de-France propose d'ouvrir l'accès à cette formation à d'autres structures** accueillant des jeunes volontaires en service civique.

Retrouvez notre programmation complète ici :

<http://www.uniscite.fr/actualite/formation-civique-citoyenne-unis-cite-idf-organise-journees-vos-volontaires/>

NOS CONDITIONS DE PARTICIPATION

- ★ 100€ les 2 jours par volontaire, hors frais de transport, de repas et d'hébergement du volontaire
- ★ Inscription nécessaire auprès d'Unis-Cité Ile-de-France via fiche d'inscription
- ★ Toute annulation ou report devra être signalé au moins 72h à l'avance, au-delà, la formation vous sera facturée

Notre formation

Au-delà des thématiques abordées, cette formation est un temps important qui permet à chaque volontaire de **prendre du recul sur son engagement civique** et de **profiter d'un espace avec d'autres jeunes qui vivent la même expérience**.

Unis-Cité Ile-de-France a choisi de **mettre l'accent sur la rencontre, l'engagement et la notion de respect de la diversité**.

Durée : 2 jours consécutifs / **Horaires** : 9h30-17h30
Lieu : IDF / **Capacité** : 10 à 20 jeunes volontaires

Chaque volontaire durant cette formation doit pouvoir s'informer, expérimenter, débattre et être force de proposition.

Conformément à l'Art. L120-14 de la Loi n°2012-241 du 10 mars 2012 relative au service civique et au décret n°2012-310 du 6 mars 2012 : chaque structure d'accueil de volontaires est tenue d'organiser des journées de formation civique et citoyenne ; elle reçoit une aide de l'État à hauteur de 100€/volontaire et peut ensuite décider de les réaliser elle-même ou de faire appel à un autre organisme.

* Unis-Cité Ile-de-France est agréé comme organisme dispensateur de la formation civique et citoyenne par la DRJSCS

Pour plus de renseignements, contactez-nous à cette adresse : fcc.idf@uniscite.fr